



**Facilitez-vous
le tri !**

GUIDE de la prévention et du tri des déchets

Dans notre poubelle
noire, seulement

31,1%

des déchets sont
au bon endroit

↪ **68,9%**

**pourraient être triés
et valorisés**

En détail :

31,8% Déchets alimentaires dont
8% de gaspillage alimentaire

31,9% Déchets recyclables :
emballages, papiers, verre

5,2% Autres collectes spécifiques :
textiles, électroniques, piles

Ce guide vous accompagne au
quotidien pour **mieux trier vos
déchets et adopter les bons gestes.**

Trier permet aussi de **maîtriser les
coûts** : moins d'ordures ménagères,
c'est moins de dépenses liées à leur
traitement.

Ensemble, chaque geste compte pour
**préserver nos ressources et notre
environnement.**

Merci pour votre engagement !

RÉUTILISER ce que l'on consomme



**Réparer ou faire
réparer.**

Bien entretenir
ses appareils pour
prolonger leur durée
de vie.

Bonus Réparation :
renseignez-vous !



REPAIR CAFÉ : 
sur Bourgoin-Jallieu et Villefontaine.

Objets, déco, vêtements :
**Donner, vendre ou offrir, c'est leur donner
une seconde vie !**



Penser à l'espace de réemploi
du SMND.
(déchèterie de Villefontaine)



CHANGEONS NOS HABITUDES

Adoptons une consommation responsable

ÉVITER ce dont nous n'avons pas besoin



Choisir des produits **peu
emballés ou en vrac** et
utiliser ses propres contenants

Faire une liste de courses
pour **éviter le gaspillage
alimentaire**



Refuser les imprimés
publicitaires

RÉDUIRE ce dont on a besoin

Utiliser des **sacs et
contenants réutilisables**



Louer plutôt qu'acheter
pour un usage ponctuel



Adapter ses achats et
quantités pour **moins
gaspiller**

Plus d'infos :



www.smnd.fr

LES DÉCHETS ORGANIQUES : retour à la terre



Les déchets organiques représentent environ **1/3** du poids de nos déchets ménagers.

Ces déchets peuvent être valorisés naturellement.

Composter ses déchets de jardin et ses restes alimentaires : un geste écologique et économique :

- valoriser chez soi des déchets qui se transforment naturellement en ressource : le compost,
- détourner de l'incinération des déchets composés à 80 % d'eau,
- avoir à disposition un engrais naturel d'excellente qualité (plus besoin de l'acheter !) que l'on peut utiliser dans son jardin ou ses plantations en jardinières.

Pour les déchets alimentaires, 3 solutions existent sur le territoire :

1 - Le compostage individuel



Composteur en bois :

Bac de 400 litres à installer dans le jardin sur un espace enherbé.



Lombricomposteur :

Le lombricompostage est une technique de compostage sans espace vert.



Plus d'infos :



2 - Les composteurs partagés

Le SMND déploie des sites de compostage collectif (pieds d'immeuble, établissements scolaires...).

Pour bénéficier d'un **accompagnement gratuit**, contactez le SMND à l'adresse suivante :
prevention-dechet@smnd.fr



3 - Les composteurs collectables



Une fois collectés, ces déchets organiques sont acheminés vers la plateforme de compostage de la région pour **amender les sols du territoire.**



Les déchets alimentaires acceptés :



Épluchures de fruits et légumes



Fruits et légumes abîmés



Restes de repas



Coquilles d'œuf



Marc de café, thé, tisanes, filtres en papier



Dans les composteurs collectables, les restes de produits animaux sont également acceptés :



Viande



Poisson



Laitage



Dans les composteurs individuels, les déchets de jardin sont également acceptés :



Feuilles mortes



Petits branchages



Les déchets interdits dans tous les types de composteurs :

Sacs plastiques, couches-culottes et lingettes, litières d'animaux domestiques, plastiques en tout genre, cendres diverses.

EMBALLAGES et PAPIERS, ils se trient tous !



Les bouteilles d'eau, de soda, de jus de fruit



les bouteilles de lait, d'huile, flacons de sauce



les flacons de produits ménagers
les flacons de shampoing et de gel douche



les films et sachets en plastique



les pots et tubes en plastique



les barquettes en polystyrène et en plastique



les cartonnettes (carton pizza, paquets de gâteaux, boîtes de céréales, d'œufs...)



les briques alimentaires



les barquettes, les sachets de café, les aérosols, les bidons, les boîtes de conserve et les canettes de boisson
les petits emballages métalliques (papier aluminium, capsules, tubes...)



les journaux, magazines, publicités, prospectus, courriers, lettres, cahiers, enveloppes...



Les cartons pliés
doivent être déposés dans les conteneurs dédiés ou en déchèterie.



**EN VRAC,
BIEN SÉPARÉS,
BIEN VIDÉS,
NON LAVÉS.**

CITEO

UN TRI OPTIMISÉ

Les emballages et papiers collectés sont triés par famille dans un centre régional, puis acheminés vers les usines de recyclage adaptées.

Maîtrise des coûts :

L'optimisation des flux permet de réduire les transports et de mieux maîtriser les coûts.



Les EMBALLAGES EN VERRE se recyclent à l'infini !



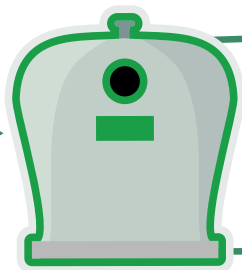
Les bouteilles en verre



Les pots, bocaux et flacons en verre



**PAS DE VAISSELLE
NI D'AMPOULES
NI DE MIROIRS**



**EN VRAC
SANS BOUCHON
BIEN VIDÉS
NON LAVÉS**

RECYCLAGE DU VERRE

Les emballages en verre sont acheminés vers les verreries françaises pour être recyclés et donner vie à de nouveaux emballages.



On peut aussi réutiliser les bocaux en verre pour stocker des aliments !



Il existe des points de vente qui proposent des emballages en verre consignés.

Occasionnellement : les DÉCHÈTERIES

Leurs rôles :

- Permettre aux usagers d'évacuer, dans de bonnes conditions, les déchets non admis à la collecte des ordures ménagères,
- Continuer à valoriser et recycler le maximum de matériaux pour économiser les matières premières et maîtriser les coûts.

Les modalités d'accès :

L'accès aux déchèteries se fait sur inscription avec un système de crédits annuels. La plateforme d'inscription est disponible sur notre site internet.

Les principaux déchets acceptés :

Encombrants	Gravats	Déchets verts	Bois
Mobilier	Métal	Cartons	DEEE*
Plâtre	Souches et troncs	Pneus	Déchets toxiques
Huiles minérales	Cartouches d'encre	Piles et batteries	Lampes

* Déchets d'équipements électriques et électroniques



Réparer, donner ou réemployer vos objets.

Penser aussi aux points de collecte : magasins (piles, ampoules, DEEE*...), pharmacies (médicaments).

Les horaires :

Les déchèteries du SMND disposent d'horaires habituels qui sont susceptibles d'être modifiés. Rendez-vous sur notre site internet pour les consulter :

Plus d'infos :



Les **BÉNÉFICES** du recyclage

Grâce à votre geste de tri, les emballages et les papiers sont recyclés. Le recyclage permet de **réduire les consommations d'eau, d'électricité et de matières premières**, mais aussi :

- de créer des emplois locaux,
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- de fabriquer de nouveaux objets et emballages.



LA TAXE D'INCINÉRATION : trier pour réduire son impact financier

La taxe d'incinération est une taxe mise en place par l'État depuis le 1er janvier 2000 pour encourager la réduction et la valorisation des déchets. Elle est calculée à la tonne et concerne les ordures ménagères et les encombrants issus des déchèteries.

Chaque année, **son montant augmente**. Si nous ne trions pas davantage et ne valorisons pas mieux nos déchets, cette hausse entraînera des coûts de traitement supplémentaires, qui pourront se répercuter sur la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). **Plus nous trions et valorisons nos déchets, mieux nous maîtrisons ces coûts.**

Ensemble, améliorons le tri pour limiter la hausse de la TEOM !

Taxe d'incinération
Augmentation
2021-2025



L'augmentation se poursuivra selon le calendrier de hausse 2026 - 2035

Au régime les **ORDURES MÉNAGÈRES !**



232,7 kg
d'ordures ménagères
produits par habitant
chaque année
sur le territoire.

72,4 kg

En respectant les consignes de tri, seuls **72,4kg de déchets résiduels** devraient être présents dans les bacs gris.



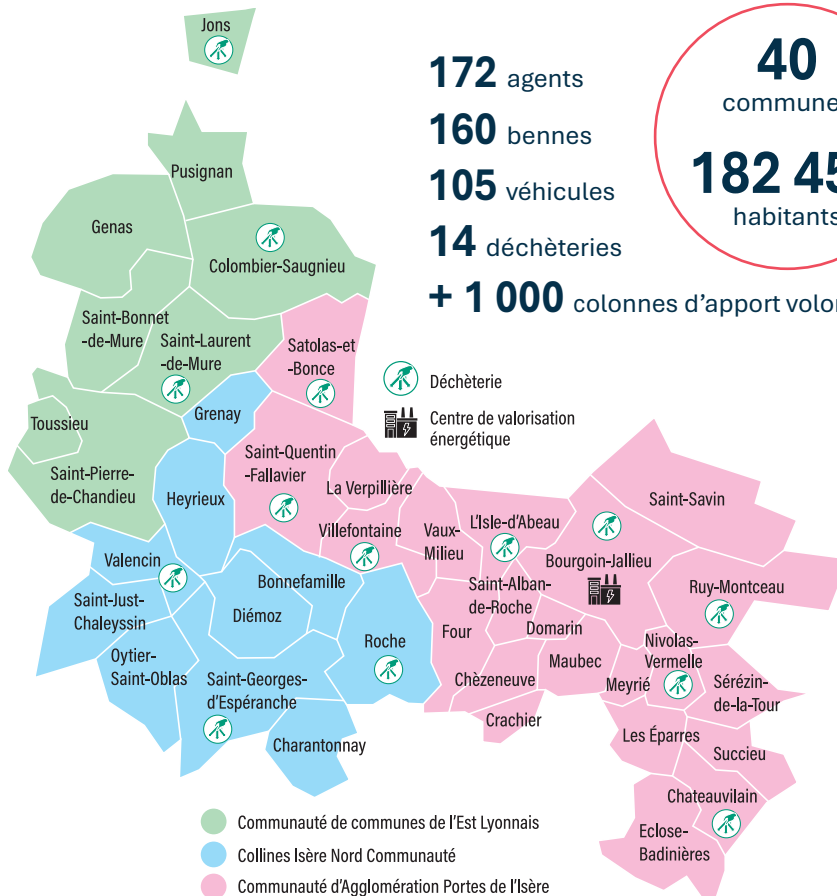
Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à l'usine de traitement de Bourgoin-Jallieu.

Leur combustion permet de produire de **l'électricité, de la chaleur et de la vapeur industrielle**.

Cette énergie valorisée contribue au chauffage de quartiers de Bourgoin-Jallieu et à l'alimentation de structures locales.

TERRITOIRE

et fonctionnement



172 agents

160 bennes

105 véhicules

14 déchèteries

+ 1 000 colonnes d'apport volontaire

40

communes

182 453

habitants

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné a pour compétences :

- la communication et la sensibilisation portant sur la gestion des déchets,
- la réduction des déchets à la source,
- la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles des déchets issus des collectes sélectives et des déchèteries.

